

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 2012- 1696 / MESRS-SG-DU 25 JUIN 2012
FIXANT LA LISTE DES FILIERES DE FORMATION HABILITEES DE CERTAINS
ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999 modifiée portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi N° 06-006 du 23 janvier 2006 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret n° 04- 019/P-RM du 27 janvier 2004 portant création des diplômes de l'Université Grandes Ecoles ;
- Vu le Décret N° 06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret N° 08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence, M Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ;
- Vu le Décret N° 10-320/PG-RM du 11 juin 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le Décret N° 2012-194/P-RM du 24 avril 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N° 07-2630/MEN-SG du 26 septembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu le Rapport de synthèse de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu Le Rapport du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'Université de Bamako du 27 janvier 2012

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des filières de formation habilitées des établissements publics d'enseignement supérieur ci-après est fixée ainsi qu'il suit :

Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS)	Certificat d'Etudes Spécialisées BIOLOGIE CLINIQUE
	Certificat d'Etudes Spécialisées CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE et TRAUMATOLOGIE
	Certificat d'Etudes Spécialisées NEUROSCIENCE
	Certificat d'Etudes Spécialisées PSYCHIATRIE
	Master en BIOLOGIE HUMAINE
	Master en ANATOMIE MORPHOLOGIQUE ET CLINIQUE

<p>Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)</p>	<p>Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER</p>
--	---

Article 2 : L'habilitation des filières de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2011-2012 pour une durée de quatre ans pour les Certificats d'Etudes Spécialisées (CES) et de deux (02) ans pour les Masters et le Diplômes Supérieures Spécialisées.

Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

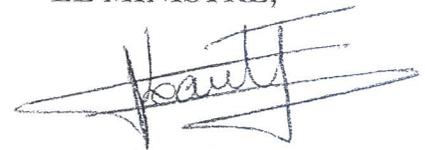
Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL..... 01
- P-RM-AN-CS-CC-CESC- SGG – HCC..... 07
- Primature et tous ministères 25
- Gouverneurs..... 09
- VERIFICATEUR GENERAL..... 01
- TOUS SERVICES DU MESRS..... 15
- Archives -Journal Officiel 02

Bamako, le..... 25 JUIN 2012

LE MINISTRE,



Harouna KANTE
 Chevalier de l'Ordre National